

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{er} DÉCEMBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 1^{er} décembre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de Monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal :
 - a. Séance ordinaire du 3 novembre 2014
 - b. Séance extraordinaire du 17 novembre 2014
5. Acceptation des dépenses
6. Rapport du maire
7. Avis de motion – Adoption du budget 2015
8. Calendrier des séances 2015
9. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil
10. Pont de la Rivière Gros-Morne
 - a. Certificat d'autorisation de travaux du MDDELCC
11. OMH Mont-Louis
 - a. Révision budgétaire 2014
 - b. Approbation du budget 2015
12. Entente incendie – Répartition de l'amortissement sur 2 ans
13. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
14. Point divers :
 - a. La Ressource – Téléthon annuel
 - b. Chevaliers de Colomb Gros-Morne et Mont-Louis – Don pour la fête des enfants
 - c. Pompiers volontaires – Souper annuel
 - d. Étangs aérés – Mandat pour honoraires professionnels – Avocat
 - e. Garage municipal – Isolation de l'entretoit
15. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
16. Période de questions
17. Levée de la session

198-12-2014 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le « Point divers » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

199-12-2014 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

Séance ordinaire du 3 novembre 2014
Séance extraordinaire du 17 novembre 2014

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux des sessions du 3 et 17 novembre 2014 soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

200-12-2014 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	38 008.10 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	15 643.59 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	38 219.89 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice et des orientations générales du prochain budget.

La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats comportant une dépense de 2000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est déposée en annexe du rapport du maire.

Le texte du rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

201-12-2014 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU BUDGET 2015

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Lévesque qu'à une prochaine séance spéciale sera présenté le règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2015 et fixer le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt sur arrérages, ainsi que la tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et les matières résiduelles.

202-12-2014 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Renaud Robinson,

Appuyé par Diane Dupuis,

Et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi et débuteront à 20H.

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre
7 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Attendu que, lors de la dernière séance ordinaire, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil tel que requis par l'article 6 du règlement #234.

En conséquence, la secrétaire-trésorière informe le conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été déposée par un membre du Conseil durant l'année 2014.

203-12-2014 PONT DE LA RIVIÈRE GROS-MORNE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE TRAVAUX DU MDDELCC

Considérant que l'expert en géomorphologie procède toujours à l'étude de la rivière Gros-Morne afin de déterminer la solution la mieux adaptée en fonction de la complexité de la situation ;

Considérant que des études sont en cours par le MTQ en vue de reconstruire la structure à court terme ;

Considérant que les propriétaires et entreprises utilisatrices doivent avoir accès à leur

propriété ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose une demande de certificat d'autorisation auprès des instances concernées pour réaliser les travaux de construction d'une approche temporaire au pont # P-09650 sur la rivière Gros-Morne ;

QUE Mélanie Simard, ingénieur soit autorisée à déposer la demande de certification d'autorisation auprès du MDDELCC pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. L'ingénieur est autorisé à déposer un croquis de conception de l'approche pour la réalisation des travaux de construction temporaire.

Proposition adoptée

204-12-2014

OMH MONT-LOUIS – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014

Considérant qu'un budget révisé a été transmis par a SHQ afin de prendre en considération des travaux de remise en état d'un logement et de formation du personnel de direction ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la révision budgétaire telle que soumise par la Société d'Habitation du Québec. La contribution municipale au budget 2014 augmente de 82 \$.

Proposition adoptée.

205-12-2014

OMH MONT-LOUIS – APPROBATION DU BUDGET 2015

Considérant que la SHQ a fait parvenir le rapport d'approbation du budget pour l'année 2015;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis approuve le budget 2015 établissant une contribution municipale de 4240 \$ pour un budget d'opération, remplacement amélioration et modernisation total de 81 453 \$. Le conseil a pris connaissance des données budgétaires.

Proposition adoptée.

206-12-2014

ENTENTE INCENDIE- RÉPARTITION DE L'AMORTISSEMENT SUR 2 ANS

Considérant l'entente intervenue en protection incendie avec les municipalités de Mont St-Pierre et Rivière-à-Claude ;

Considérant que les modalités à l'entente prévoient l'amortissement des coûts d'opérations et de financement de l'année précédente moins les revenus ;

Considérant qu'une demande a été présentée par les municipalités parties à l'entente afin d'étaler l'achat des appareils respiratoires sur 2 ans ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la dépense pour les appareils respiratoires sur une période de 2 ans soit 2015-2016. Le tableau de financement transmis pour l'année 2015 sera modifié en conséquence.

Proposition adoptée.

207-12-2014

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant que le Ministre des Transports a accordé une subvention de 7509 \$ à la Municipalité dans le cadre de la subvention «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal» ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins

pour un montant subventionné de 7509 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué pour un montant total de 7 909.57 \$

Proposition adoptée.

208-12-2014

DEMANDE DE COMMANDITES PAR LES OBNL

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde les commandites suivantes :

La Ressource – Téléthon annuel du 17 et 18 janvier 2015	
	Gratuité de la salle du Conseil
Chevaliers de Colomb – Conseil Gros-Morne	
Fête de Noël des enfants	100 \$
Chevaliers de Colomb- Conseil Mont-Louis	
Fête de Noël des enfants	100 \$
Pompiers volontaires - Souper annuel	Vinier

Proposition adoptée.

209-12-2014

GARAGE MUNICIPAL – ISOLATION DE L'ENTRETOIT

Considérant qu'il est requis de procéder à l'isolation de l'entretoit du garage municipal situé au 15B, 1^{ère} Avenue Ouest ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la réalisation de travaux d'isolation au garage municipal (matériaux et main-d'œuvre) pour une somme maximale de 5075 \$ + taxes applicables.

Proposition adoptée.

210-12-2014

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un 2e appel de projets dans le cadre du «Fonds de développement culturel» visant à soutenir des organismes et/ou des activités initiées sur son territoire qui contribuent au rayonnement de la vie culturelle et de la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que l'organisme Télé-Soleil inc. a déposé une demande d'aide financière au montant de 1000 \$ pour un coût total de projet de 3 172 \$;

En conséquence,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie l'organisme Télé-Soleil inc. dans sa demande d'aide financière pour la réalisation de capsules vidéo mettant en valeur les artistes et artisans de la région.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

211-12-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.